

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Rhône et Départements Limitrophes

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER.

L'ÉLECTION DU 5^e CANTON. — Appel du Comité des républicains indépendants socialistes.

EMILE OLLIVIER

Il n'y aura rien manqué à la belle et pure gloire de ce jeune homme mort aimé des dieux, pleuré de tout un peuple. Notre grand Dalou lui a donné un chef-d'œuvre qu'on a inauguré hier et autour duquel se sont retrouvés les survivants de cette extraordinaire époque où l'on conquérait la liberté. Pendant quelques heures nous avons senti revivre avec ses généreuses passions et pressé avec son langage toute cette histoire où l'on avait tant de joie à être jeunes, qui semble d'hier et qui date de vingt ans.

La providence qui parfois sait arranger les choses, nous avait conservé M. Emile Ollivier sans doute pour que l'illusion fût complète. On s'était souvent demandé en ces dernières années comment cet homme avait pu échapper au désastre et comment, ayant échappé, il avait pu consentir à survivre. Nous avons l'explication. Il se réservait pour le jour où on inaugurerait le monument de Victor Noir.

Il fut aperçu rôdant autour du Père-Lachaise, évitant avec soin le regard des gardiens qui l'auraient pris pour un mort évadé, attendant le moment où la fête funèbre commencerait pour y mêler son spectre, sur le visage duquel tout a vieilli, tout, hormis les lunettes. Sa vanité, qui est monumentale, avait un dernier glissement à faire entendre. Quelle belle occasion, puisqu'on inaugurerait un monument!

C'est étonnant d'inconscience. On croirait que cet homme raconte les plus simples incidents de sa vie privée pour ses petits-enfants.

La plus affreuse tragédie que notre pays ait traversée, toute cette année de larmes et de deuil qui fut l'année terrible et dont cet homme fut le criminel metteur en scène, tout cela prend, sans sa plume, je ne sais quel air dégagé, lointain, étranger je ne dis pas à la France, ni même à l'Europe, mais étranger à la planète.

Cela semble s'être passé dans un autre monde où nos passions, nos douleurs, nos colères, tout ce qui a fait le malheur de notre génération serait complètement ignoré, mais où M. Emile Ollivier rencontre cependant, de temps en temps, comme dans la Nuit de Décembre, un homme vêtu comme lui, qui lui ressemble comme un frère et qu'il interviewe avec une infatigable curiosité. Tel jour j'ai dit ça, tel jour j'ai fait ça; je m'étais engagé à faire la force, je l'ai été; je m'honorais d'avoir formé tel dessein; et il m'a fait la roue, et il se pavane, et il raconte avec amour, avec une inlassable tendresse.

Il n'est même pas possible, on le sent bien, de lui taper sur l'épaule pour lui montrer une carte de France avec le morceau retranché: il ne se retournerait pas.

Il y a dans ce plaidoyer, écrit visiblement devant l'armoire à glace, un mot qui est vraiment admirable. Pendant qu'aux Tuileries se croisaient les avis les plus divers dans l'effarement général survint le prince Napoléon qui voulait parler à l'empereur.

— Que voulez-vous? demanda l'empereur. Je suis pressé et n'ai que peu de temps à te donner.

— Je venais exposer à Votre Majesté que si Rochefort n'est pas arrêté aujourd'hui, il n'y aura plus d'Empire demain.

— Ah! si c'est ce que tu viens dire, entre, entre. Sais-tu ce que pense Ollivier? — Je n'en sais rien, car je ne l'ai pas vu; mais je ne doute pas qu'il ne soit de notre avis.

Et M. Emile Ollivier ajoute: « En effet, je soutiens très énergiquement la nécessité d'appliquer la loi. »

Et le voilà qui se frotte les mains, qui se félicite, qui se rengorge: « Hein? avais-je vu juste? Sans moi l'Empire était perdu. Car vous savez bien, n'est-ce pas? qu'il a été sauvé. »

Parfaitement inutile de l'interrompre, de le réveiller, de lui dire:

— Pardon, monsieur, vous savez bien que six mois après, non seulement il n'y avait plus d'Empire, mais qu'on se demandait encore s'il resterait assez de France pour payer les dix milliards que nous a coûtés votre guerre.

Il ne se réveillerait pas. Seul son cœur est resté léger. Mais je n'ai jamais vu de sommeil plus profond. C'est de la léthargie: un homme qui s'est doucement endormi il y a vingt ans au sommet de sa vanité, qui a pris le bruit des plus effroyables catastrophes accumulées par lui comme une espèce de bercement, et qui, parlant dans son sommeil, répète de temps en temps:

— Quel délicieux rêve!

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

La statistique de la direction des douanes constate que les importations des six premiers mois de 1891 se sont élevées à 2,309,453,000 francs, contre 2,250,376,000 francs en 1890, et les exportations à 1 milliard, 735,594 mille francs, contre 1,832,387,000 fr., en 1890.

MORT DE M^{me} DE BONNEMAINS

M^{me} de Bonnemains, la compagne du général Boulanger, est morte cette nuit à Bruxelles.

MUNICIPALITÉ DISSOLUE

L'officiel publie un décret dissolvant le conseil municipal de Grècy-sur-Isère (Savoie).

M. CARNOT A FONTAINEBLEAU

Cette année, comme les années précédentes, le président de la République et M^{me} Carnot iront passer une partie de l'été au palais de Fontainebleau.

L'ESCADRE FRANÇAISE

L'Économiste du Tournaï demande au gouvernement comme réponse à la déclaration de M. Bourée, d'inviter l'escadre française à s'arrêter dans les eaux d'Ostende à son retour de Cronstadt.

Hommage Allemand

A propos de la revue du 14 Juillet. — Appréciation de la « Gazette de Cologne ».

Berlin, 17 juillet. La Gazette de Cologne, parlant de la revue du 14 Juillet, s'exprime de la manière suivante:

« L'armée française a fait, dans ces dernières années, des progrès très sensibles au point de vue de l'exercice. L'infanterie marchait en bon ordre et obser-

vait bien la direction qu'elle devait suivre, et l'on constatait dans chaque régiment une conformité d'instruction à peu près complète.

« Le bataillon de Saint-Cyr marchait, comme toujours, d'une façon très aisée et très correcte. On peut en dire autant de la garde républicaine et de l'école de gymnastique.

« L'artillerie était parfaite comme d'habitude et méritait entièrement les applaudissements qui lui étaient décernés par le public.

« La cavalerie marchait bien aussi et les régiments de dragons armés de la lance donnaient lieu à moins de critiques que précédemment.

« Les manœuvres, faites à la fin de la revue par la cavalerie, ont été exécutées d'une manière tout à fait satisfaisante, et la revue tout entière a fourni une preuve de l'excellente instruction de l'armée française. »

Autour du Parlement

La commission du budget

Paris, 17 juillet.

Le ministre des travaux publics a été entendu ce matin par la commission du budget sur quelques chapitres réservés de son budget. Incidemment, il a fait savoir qu'il serait en mesure de communiquer le 22, l'avis du comité consultatif des chemins de fer sur le dégrèvement de la grande vitesse.

La Chambre devant, selon toute probabilité, être en vacances à ce moment et le rapport général du budget devant être déposé le jour de la clôture de la session, la commission fera un rapport supplémentaire sur le dégrèvement de la grande vitesse, rapport qui sera distribué aux députés pendant les vacances.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 17 juillet.

Dans les couloirs on s'occupe naturellement des incidents de la journée d'hier et la détermination du gouvernement de ne pas répondre à M. Laur est diversement commentée.

Beaucoup de députés qui, désireux d'en finir avec cet incident, ont voté hier contre l'ajournement reconnaissent aujourd'hui qu'accepter la discussion serait désormais donner à l'interpellation et à l'interpellateur une importance trop grande. D'autre part, on fait observer sur le fond du débat, que la mesure dont s'étonne M. Laur, est une mesure générale, prise par l'Allemagne à l'égard de tous les pays et qui, par conséquent, ne saurait à aucun titre éveiller nos susceptibilités.

Il est donc certain que le gouvernement obtiendra satisfaction complète dans l'après-midi.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte après urgence déclarée, un projet de loi relatif au mode de paiement des frais d'établissement d'un abattoir dans la ville de Paris, et reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes.

Le Tarif général des Douanes

Le président rappelle que la Chambre a voté les tableaux A et B, visés dans l'article 1^{er} du projet de loi et que c'est sur cet article lui-même, que la discussion s'ouvre actuellement.

M. François Deloncle développe un amendement tendant à remplacer l'article 1^{er}, les mots: « à tarif minimum » par ceux-ci: « à tarif réduit », et un second amendement tendant à supprimer le para-

graphe de l'article premier, dont la rédaction lui paraît équivoque.

M. Méline, président de la commission, fait remarquer que cette modification d'apparence modeste, ne tendrait à rien moins, qu'à changer toute la portée de l'article.

M. Jules Roche, ministre du commerce, dit que les droits de chacun sont entiers. Chacun ayant conscience de sa responsabilité, le gouvernement et le parlement sauront s'inspirer des circonstances pour faire leur devoir.

M. Deloncle retire son amendement. L'article premier est adopté.

L'exemption des Laines

Le président donne lecture du tableau C, annexé à l'article 2. Les numéros 658 à 681 sont adoptés.

M. Guillemin, sur le numéro 682, laines en masse de toute provenance, développe un amendement demandant l'exemption pour les laines en masse d'Australie et du Cap.

M. Félix Faure, rapporteur, rappelle qu'il y a 100,000 hommes qui naviguent pour la marine marchande et auxquels il faut assurer du travail. Il faut donner un intérêt véritable à l'importateur français pour qu'il passe directement ses laines par un port français.

M. Jules Roche, ministre du commerce, dit que la surtaxe d'entrepôt ne favoriserait pas la marine française, puisque la marine étrangère en serait dispensée, en important directement la laine en France. Une surtaxe d'entrepôt ne profiterait à personne, mais elle écraserait l'industrie lainière.

M. Guillemin se rallie au projet du gouvernement.

M. Félix Faure reprend l'amendement Guillemin, en établissant une surtaxe de 3 fr. 60 pour les provenances de terre. A la majorité de 280 voix contre 170, sur 450 votants, cet amendement n'est pas adopté. En conséquence, l'exemption est votée pour les laines.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DU SOIR

Dans les couloirs, avant la séance du soir, c'est toujours de l'interpellation Laur qu'on s'occupe; le succès du gouvernement ne fait plus de doute pour personne.

M. Casimir-Périer déclare qu'il renonce à interpellier le ministre des affaires étrangères sur le départ des navires chiliens.

« Je ne veux pas, dit-il, après les incidents d'hier, avoir l'air de faire de cette question un prétexte d'attaque contre le ministre des affaires étrangères. »

M. Clémenceau, qui arrive de très bonne heure, déclare qu'il ne sait pas encore s'il interviendra dans le débat sur l'ajournement, cela dépendra de ce que dira le gouvernement.

M. Pichon, qui s'était fait inscrire hier, maintient son tour de parole; il estime qu'il est matériellement impossible de ne pas faire la lumière sur l'incident soulevé par M. Laur.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

L'INTERPELLATION LAUR

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Francis Laur sur les mesures que le ministre des affaires étrangères compte prendre pour assurer la liberté commerciale à nos frontières.

DÉCLARATION DE M. RIBOT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Un malentendu paraît s'être produit sur le sens du vote que j'ai demandé hier au nom du gouvernement. J'ai demandé hier à la Chambre d'ajourner purement et simplement l'interpellation Laur; aujourd'hui, je vous demande son retrait.

On ne sait d'où vient, cette interpellation, ni dans quel but elle a été présentée. (Applaudissements.)

M. Laur. — Ne me provoquez pas! (Bruit.)

M. Ribot. — L'auteur de l'interpellation semble avoir voulu étonner le public. Trois lignes ont paru samedi dans un journal et, immédiatement, sans en avoir dit un seul mot, M. Laur a lancé son interpellation. Il ne s'est rien produit de nouveau. Je n'ai reçu aucune réclamation d'aucune maison de commerce,

M. Déroulède. — Avez-vous lu le Figaro? Le ministre. — J'ai reçu une lettre d'un des négociants cités dans le journal et me déclarant que le fait relaté était faux. Cela peut donner une idée de la légèreté avec laquelle on traite certaines questions (Applaudissements). Est-ce à dire que le gouvernement se désintéresse de ces questions et ne soit prêt, s'il le fallait, à prendre les mesures nécessaires? S'il lui était démontré que les Français ne sont pas traités sur le même pied que les étrangers, le gouvernement saurait remplir son devoir (Très bien! Très bien!).

Mais la patente dont on a parlé, comme imposée aux commis-voyageurs, est imposée également aux autres voyageurs, et on s'est bien gardé de s'en enquerir. Il ne faut pas prendre prétexte des bruits de presse pour créer des agitations stériles. La politique républicaine à l'étranger est pacifique, mais elle n'abandonne rien. Il y a quelque fierté dans cette politique silencieuse. La Chambre appréciera s'il ne se mêle pas aux revendications bruyantes d'aujourd'hui des considérations étrangères au patriotisme.

Quant au gouvernement, il sait son devoir, mais il a besoin de savoir pour le remplir, s'il a la confiance de la Chambre.

Quant un ministre des affaires étrangères vient dire qu'une discussion sur les affaires extérieures est inutile, on peut bien le contredire et lui donner crédit. (Très bien! Très bien!). C'est dans ces conditions que je demande, au nom du cabinet tout entier, d'écarter l'interpellation de M. Laur et de l'ajourner comme le règlement lui en donne le droit. (Applaudissements.)

RÉPONSE DE M. LAUR

M. Laur. — Je ne veux pas m'arrêter sur critiques personnelles. Il s'agit de la dignité nationale qui seule est en cause. Toute la question est de savoir s'il y a des faits nouveaux. Le ministre dit: non; le dossier que j'ai ici dit: oui.

La Chambre en sera juge, comme elle l'a été hier; si le débat reste entier la question ministérielle viendra-t-elle de nouveau tanser la vérité parlementaire? Il y a lieu de le craindre, à moins qu'un autre sentiment se fasse jour. (Bruit.)

J'apporte des preuves; quelle que soit leur valeur (Interruptions), elles sont probantes pour ceux qui les ont entre les mains. (Mouvements divers.)

Le président annonce qu'il va consulter la Chambre sur la demande d'ajournement formulée par le ministre des affaires étrangères qui demande le scrutin.

INCIDENT

M. Paul Déroulède demande la parole (Bruit) sur un fait personnel. Il rappelle à la Chambre sur la demande d'ajournement formulée par le ministre des affaires étrangères qui demande le scrutin.

M. de Villebois-Mareuil demande à M. Boucher de faire le sacrifice de son amendement, sauf à le reprendre, quand le projet reviendra devant la Chambre.

M. H. Boucher le retire.

M. Ricard déclare le reprendre pour son compte. Du moment où la majorité de la Chambre a refusé de traiter la filature comme les autres industries, il n'y a aucun motif à faire supporter exclusivement à la filature la protection qu'on veut accorder à la marine marchande (Applaudissements).

M. Siegfried dit que la situation du coton est différente de celle de la laine. Le marché de Havre, au point de vue du coton, est considérable. Si on modifie le statu quo des cotons, au lieu d'aller au Havre, ils pourraient aller à Anvers ou à Brème.

M. Félix Faure, rapporteur, maintient les chiffres de la commission, les ports français se trouvent dans une situation difficile. Lorsqu'un navire allemand passe devant un port français pour aller à Brème, il n'entraîne pas dans ce port français, afin d'éviter les droits, il ira à Brème ou à Anvers. Le névraire français, lui, est obligé de revenir à son port d'attache et de supporter ainsi une dépense que son concurrent évite.

Grâce à la surtaxe du coton, il viendra directement dans nos ports d'où une grande partie sera réexportée sur d'autres pays (Très bien! Très bien!).

M. Ricard dit qu'avec la surtaxe, le filateur qui fait venir le coton par les messageries supporterait une charge qui n'incombe pas au filateur anglais.

M. Roche, ministre du commerce, reconnaît qu'il y a dans les arguments de M. Ricard des faits qui ont leur importance et que de même l'opposition des représentants du Havre est fort compréhensible.

Pour franchir une question aussi grave,

— Parlez, mon gentilhomme.

— A Paris, pendant les courts instants où nous nous sommes trouvés en contact, instants que je n'oublierai jamais, pas plus que les services dont je vous suis redevable...

— Ne parlons plus de cela, monsieur le comte, vous vous êtes largement acquitté envers moi.

— Vous trouvez, Pierre? Mais ne m'intérompez pas. Pendant ces courts instants, vous avez vu mademoiselle Rosa Marcen et peut-être vous faire une idée de son caractère et de son tempérament.

En prononçant ces derniers mots, Pontis attacha un sombre regard sur l'ex-grenadier de la Convention. Mais Coignard était redevenu l'aventurier audacieux sur le visage duquel la plus grande surprise ne se trahissait pas. Il demeura impassible.

— Vous savez, monsieur le comte, répondit-il, que je n'ai vu mademoiselle Marcen que quelques minutes dans la nuit où vous avez failli périr victime des embûches de Darius. Nous nous sommes retrouvés une fois à l'île des Cygnes, et c'est tout. Il faudrait que je fusse doté d'une pénétration bien extraordinaire ou d'une prétention excessive pour me permettre d'avoir une opinion sur le compte de votre fiancée.

— Soit. Mais vous avez pu remarquer que Rosa me portait une certaine affection.

— Mieux que cela, monsieur le comte, vous lui aviez inspiré un véritable amour.

Le comte put hésiter un moment, puis il reprit:

Elle veut la maintenir, mais une paix avec dignité.

Si elle a été vaincue, elle reste honorée et la preuve en est qu'on la craint. Aux mesures d'oppression il ne faut pas répondre par des mesures de réciprocité. Il ne s'agit pas de la proposer; mais ce qu'il convient d'affirmer, c'est notre volonté de maintenir en paix notre droit et notre liberté tout entière (Très bien! Très bien! à gauche) (Interruptions au centre).

Le président invite la Chambre à écouter l'orateur et à respecter la liberté de la tribune (Applaudissements).

S'il ne s'est rien passé de nouveau entre l'Allemagne et la France, il n'y a aucun motif pour ne pas discuter l'interpellation (Très bien! Très bien!)

Vote de l'ajournement

Le scrutin est ouvert. Les députés, debout discutent longuement.

L'ajournement est adopté par 319 voix contre 103.

La majorité se compose de 259 républicains, 49 conservateurs et 2 anciens boulangistes; ces derniers sont MM. Laguerre et Naquet.

La minorité comprend 57 républicains, appartenant pour la plupart à la fraction avancée de la Chambre et 42 conservateurs ou boulangistes.

Il y a en outre 100 abstentions, dont 24 républicains et 76 conservateurs.

Chasseurs alpins territoriaux

M. de Freycinet dépose un projet adopté par le Sénat et tendant à compléter la loi du 13 mars 1875. Il s'agit de créer les bataillons de chasseurs alpins territoriaux.

Le projet est renvoyé à la commission de l'armée.

Le Tarif général des Douanes (suite)

La Chambre reprend ensuite la discussion du tarif des douanes.

Les droits sur le coton

M. Félix Faure, rapporteur sur les droits sur le coton, dit que la commission des douanes a examiné l'amendement Boucher exemptant de surtaxe le coton de toute origine. A égalité des voix, la commission n'a pas adopté l'amendement.

M. Boucher soutient qu'en matière de tarifs il faut avoir un principe et le suivre jusqu'au bout. La Chambre a refusé la surtaxe sur les laines, elle a refusé la surtaxe d'entrepôt sur les laines, elle doit refuser toute surtaxe sur le coton. (Très bien! Très bien!)

M. de Villebois-Mareuil demande à M. Boucher de faire le sacrifice de son amendement, sauf à le reprendre, quand le projet reviendra devant la Chambre.

M. H. Boucher le retire.

M. Ricard déclare le reprendre pour son compte. Du moment où la majorité de la Chambre a refusé de traiter la filature comme les autres industries, il n'y a aucun motif à faire supporter exclusivement à la filature la protection qu'on veut accorder à la marine marchande (Applaudissements).

M. Siegfried dit que la situation du coton est différente de celle de la laine. Le marché de Havre, au point de vue du coton, est considérable. Si on modifie le statu quo des cotons, au lieu d'aller au Havre, ils pourraient aller à Anvers ou à Brème.

M. Félix Faure, rapporteur, maintient les chiffres de la commission, les ports français se trouvent dans une situation difficile. Lorsqu'un navire allemand passe devant un port français pour aller à Brème, il n'entraîne pas dans ce port français, afin d'éviter les droits, il ira à Brème ou à Anvers. Le névraire français, lui, est obligé de revenir à son port d'attache et de supporter ainsi une dépense que son concurrent évite.

Grâce à la surtaxe du coton, il viendra directement dans nos ports d'où une grande partie sera réexportée sur d'autres pays (Très bien! Très bien!).

M. Ricard dit qu'avec la surtaxe, le filateur qui fait venir le coton par les messageries supporterait une charge qui n'incombe pas au filateur anglais.

M. Roche, ministre du commerce, reconnaît qu'il y a dans les arguments de M. Ricard des faits qui ont leur importance et que de même l'opposition des représentants du Havre est fort compréhensible.

Pour franchir une question aussi grave,

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 18 Juillet (74)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— A quoi pensez-vous donc, mon ami? lui demanda tout à coup Rosa.

Et cette phrase fut dite avec une voix si douce, avec une tranquillité si parfaite, que Coignard murmura:

— Elle a raison. J'ai eu le délire. C'était un cauchemar affreux.

Rosa entendit et se dressa, avec un éclair dans les yeux.

— Je croyais que vous saviez aimer! dit-elle lentement.

Coignard fut ébloui par la merveilleuse beauté de l'Espagnole, que l'exaltation qui la possédait rendait plus merveilleuse encore.

— Rosa! je vous adore, s'écria-t-il. Je vous aime autant que vous pouvez m'aimer.

Elle se croisa les bras, et, baissant la tête, elle approcha sa bouche des oreilles de Coignard, et reprit à demi-voix:

— Tu m'aimes autant que moi... Elle s'intérompit et leva les épaules: — Mais qu'as-tu fait pour moi depuis onze ans? Quelles ressources d'imagina-

tion as-tu déployées pendant que je te faisais chercher partout? Dis-moi donc ce qui t'a retenu pendant six ans en Bretagne, pendant que les Vendéens et les chouans avaient à leur disposition une partie de la côte par où tu pouvais fuir en Espagne. Tu m'as aimée, soit! mais tu n'as fait que cela. Ce n'est pas assez.

Pierre se souleva pour répondre.

— Veux-tu savoir ce que j'ai fait, moi? Veux-tu savoir ce que j'appelle aimer? reprit-elle, sublime de colère, je vais te l'apprendre. Je n'ai plus vécu que pour toi. Je t'ai soutenu, encouragé; de l'argent, il t'en fallait, n'est-ce pas? J'en ai trouvé n'importe comment. Sais-tu seulement ce que ton évasion m'a coûté de mensonges, de honte et d'or? Tu étais un misérable flétri, je t'ai aimé plus encore, si c'est possible. Tu m'es rendu et j'ai la force de jouer la comédie... la comédie que tu sauves! voilà ce que j'appelle aimer. Ne me dis pas que tu m'aimes de cette manière, ce n'est pas vrai!

Et comme elle disait cela, ses yeux brillèrent ainsi qu'une lame d'acier.

Le forçat n'eut pas besoin d'entendre davantage. Désormais les deux amants étaient des complices.

Il faut renoncer à décrire l'admirable

le ministre estime qu'une enquête est nécessaire. Cette enquête, il l'a ordonnée.

M. Ricard déclare retirer son amendement.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

Les Douanes coloniales

La Chambre passe à l'article 3 du projet relatif au tarif général des douanes.

M. Félix Faure demande à la Chambre de disjoindre la loi des douanes de cet article 3, qui a des caractères divers se rattachant à la politique intérieure et à la politique extérieure.

Les pays étrangers avec lesquels la France est appelée à se rencontrer ne lui accorderont pas les mêmes avantages pour leurs colonies.

L'article 3 soulève aussi une grosse question de politique fiscale qui méritait d'être étudiée plus minutieusement, en comprenant les dépenses du service des douanes dans les dépenses obligatoires des budgets locaux des colonies.

Il y aurait lieu d'attendre les délibérations des conseils locaux et les résultats de l'enquête établissant le sentiment des colonies à l'égard même du régime douanier qui va ressortir du projet de loi actuel.

Le projet est ensuite adopté par 209 voix contre 12.

Le Sénat discute les articles du projet et l'ensemble est adopté à l'unanimité de 239 votants.

DISCOURS DE M. THOMSON

M. Thomson, rapporteur, combat, au nom de la commission, cette demande de disjonction de l'article 3 et d'ajournement.

La proposition de la commission n'est que la reproduction de la proposition faite par une très grande majorité de la représentation coloniale et sauvegardée à la fois les intérêts de la Métropole et de ses possessions d'outre-mer.

Les exportations de nos colonies à l'étranger sont, d'autre part, presque nulles, la France reste le grand marché de nos colonies.

M. Depoge dit que la France a été la seule nation qui ait su se faire aimer de ses colonies. Elle a fait de nos nègres du Sénégal des soldats excellents, des arabes des héros, et des citoyens de la Martinique et de autres colonies les meilleurs des patriotes.

M. Gery-Légrand pose une question à M. de Freycinet au sujet de la décoration accordée à un journaliste réactionnaire de Lille, condamné plusieurs fois pour diffamation.

M. de Freycinet dit qu'il a été décoré comme officier retraité et qu'il ignorait les faits signalés.

La séance est levée à 5 heures 30 minutes. Séance demain.

La Nouvelle Alliance

Une contre Triple-Alliance franco-russe-américaine. Notre proposition de M. Gerville-Réache. Notre situation en Europe. Intérêt bien entendu. Les forces maritimes de l'Amérique et de la Russie. Antagonisme des Etats-Unis et de l'Angleterre.

La séance est levée à 6 h. 5.

APRÈS LA SÉANCE

L'éloquente et ferme déclaration faite par le ministre des affaires étrangères a permis de réparer le malentendu qui s'était produit la veille.

La Chambre a reconnu son erreur de fort bonne grâce et c'est avec une majorité de plus de 200 voix que M. Laur a été exécuté.

Cet interpellateur à jet continu avait apporté un volumineux dossier, bourré, disait-il, de documents irréfutables.

On pourra juger de la valeur de ces documents quand nous aurons dit que c'est M. Laur qui a fourni les renseignements publiés ce matin par le Figaro, renseignements qui ont été démentis aujourd'hui par deux des trois négociants dont les noms avaient été cités.

L'intervention de M. Déroulède a, un instant, animé la séance.

Mais le fougoureux député n'a pas réussi comme il l'espérait, à faire sortir la Chambre de la réserve qu'elle s'était imposée. Cette réserve était si grande qu'on a très froidement accueilli M. Pichon.

L'incident ayant été vidé, la Chambre a repris tranquillement la discussion du tarif des douanes, qui s'est prolongée jusqu'à six heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 17 juillet.

La séance est ouverte à 2 h. 10 sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte divers projets d'intérêt local, le projet créant un régiment d'infanterie subdivisionnaire, le projet de crédit de 723,000 francs pour l'établissement de communications télégraphiques.

M. Blavier se plaint de l'heure tardive à laquelle on présente au vote du Sénat un projet portant ouverture et annulation de crédits. L'orateur critique aussi l'habitude qu'ont les administrations de faire des reports de crédits qui ne sont pas nécessaires.

M. Boulanger, rapporteur, ne conteste pas qu'il y ait quelques irrégularités, mais il reconnaît que toutes les dépenses sont reconnues obligatoires par la loi de finances.

Le projet est ensuite adopté par 209 voix contre 12.

Le Sénat discute les articles du projet et l'ensemble est adopté à l'unanimité de 239 votants.

Le Travail des Femmes et des Enfants

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Tolain, rapporteur dit que la commission repousse l'amendement Ferry et propose que la loi sera applicable dix-huit mois après sa promulgation.

M. Nicolas, commissaire du gouvernement, propose de réduire le délai à six mois.

La proposition de la commission est adoptée par le Sénat.

Il décide qu'il passera à une seconde délibération.

M. Gery-Légrand pose une question à M. de Freycinet au sujet de la décoration accordée à un journaliste réactionnaire de Lille, condamné plusieurs fois pour diffamation.

M. de Freycinet dit qu'il a été décoré comme officier retraité et qu'il ignorait les faits signalés.

La séance est levée à 5 heures 30 minutes. Séance demain.

Les Passeports en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 17 juillet.

La Strasbourger Correspondenz, organe officiel, déclare inexacte la nouvelle publiée par un journal de Paris, d'après laquelle l'ambassade d'Allemagne, dans cette ville, refuserait systématiquement de viser les passeports des commis voyageurs français qui veulent se rendre en Alsace-Lorraine.

La correspondance allemande ajoute que toutes les demandes de visa sont examinées avec soin et que, lors que le visa est refusé, ce fait est toujours motivé par des circonstances autres que la qualité de commis voyageur revêtue par l'auteur de la demande.

PUBLICATION ANARCHISTE

Saisie d'un pamphlet. Paris, 17 juillet.

La préfecture de police a fait procéder ce matin à la saisie dans les kiosques, d'un petit pamphlet hebdomadaire intitulé : es Chroniques de Jacques Bonhomme, quelque chose dans le genre du Père Peinard, pour insulte et révélations mensongères à l'égard de M. Lozé, préfet de police.

A la suite de cette saisie, une perquisition a eu lieu chez l'auteur, M. Léon Mansard, 57, rue Rodier. Cette perquisition a amené la découverte d'une correspondance révolutionnaire internationale et plusieurs manuscrits destinés à une publication prochaine de placards anarchistes tendant à surexciter la population parisienne et surtout les ouvriers de chemins de fer.

On a également trouvé dans une chambre spéciale une certaine quantité de liquide et une autre matière paraissant explosive, surtout si on s'en rapporte aux étiquettes mystérieuses collées dessus.

Pendant cette perquisition, Léon Mansard qui ne se doutait de rien est rentré tranquillement chez lui.

Il a été mis en état d'arrestation et envoyé au dépôt.

La Nouvelle Alliance

Une contre Triple-Alliance franco-russe-américaine. Notre proposition de M. Gerville-Réache. Notre situation en Europe. Intérêt bien entendu. Les forces maritimes de l'Amérique et de la Russie. Antagonisme des Etats-Unis et de l'Angleterre.

La demande d'ajournement de la discussion sur le régime colonial n'est pas adoptée.

L'article 3 du projet est adopté, ainsi que les articles 4 et 5.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 5.

APRÈS LA SÉANCE

L'éloquente et ferme déclaration faite par le ministre des affaires étrangères a permis de réparer le malentendu qui s'était produit la veille.

La Chambre a reconnu son erreur de fort bonne grâce et c'est avec une majorité de plus de 200 voix que M. Laur a été exécuté.

Cet interpellateur à jet continu avait apporté un volumineux dossier, bourré, disait-il, de documents irréfutables.

On pourra juger de la valeur de ces documents quand nous aurons dit que c'est M. Laur qui a fourni les renseignements publiés ce matin par le Figaro, renseignements qui ont été démentis aujourd'hui par deux des trois négociants dont les noms avaient été cités.

L'intervention de M. Déroulède a, un instant, animé la séance.

Mais le fougoureux député n'a pas réussi comme il l'espérait, à faire sortir la Chambre de la réserve qu'elle s'était imposée. Cette réserve était si grande qu'on a très froidement accueilli M. Pichon.

est indiquée, et elle est tellement notre alliée naturelle qu'il n'y a pas d'idée plus populaire que celle-là chez nous depuis plusieurs années.

La Russie est en Europe la seule puissance qui puisse, en conformité avec ses propres intérêts, se trouver assez forte pour tenir en échec avec nous la triple alliance.

Les Forces de la Russie

Pensez que cette grande nation a une armée active de plus de 670,000 soldats, qu'elle a une réserve d'un million et demi d'hommes; son armée territoriale se chiffre par plus de deux millions de combattants et elle dispose, en dehors de ces énormes forces, d'une armée auxiliaire de près de 200,000 Cosaques.

Elle peut donc mettre sur pied environ quatre millions et demi d'hommes. Eh bien une pareille armée, si vaillante par le vif, par le courage individuel de ses hommes, par l'expérience et la science de ses officiers, si vous la supposez unie à l'armée française, vous, ce qu'elle peut faire.

Nous allons seuls. L'Allemagne victorieuse a senti la nécessité de s'adjointre l'Autriche et l'Italie. Si les Russes et les Français étaient unis, de quelle puissance ne disposeraient-ils pas?

Car la nation russe n'a pas seulement une armée, elle possède également une flotte considérable et qui augmente chaque jour.

Une idée bien accueillie

Pour les Etats-Unis, nous n'avons avec eux aucun désaccord politique; sa marine n'est pas moins importante et elle va prendre également une extension énorme. Il est donc de notre intérêt de nous allier avec elle comme avec la Russie, car l'un des nos forces maritimes respectives serait irrésistible.

Mais outre cette question d'intérêt personnel, il est une raison politique qui sera facilement suivie. L'alliance franco-américaine est déjà vue d'un œil favorable par les Américains eux-mêmes.

Dans le courant du mois de mai, un grand journal qui passe pour recevoir l'inspiration de M. Blaine, secrétaire d'Etat à Washington, envisageait avec faveur cette hypothèse, et elle trouvait immédiatement le plus grand écho dans la plupart des organes de New-York.

Nos compatriotes qui habitent les Etats-Unis ont accueilli ce bruit avec empressement et leur journal s'est autorisé : le Courrier des Etats-Unis vient d'exprimer l'idée que la politique d'entente cordiale entre la France et les Etats-Unis ne pourrait être que profitable aux deux nations. Je pense comme eux qu'une alliance franco-russe-américaine pourrait servir les intérêts de la paix aussi efficacement que la quadruple-alliance et permettre la réalisation des vœux qui sont chers à ces trois grands pays.

Les Etats-Unis et l'Angleterre

— Nous voyons bien, disons-nous alors à M. Gerville-Réache, notre intérêt à cette alliance, nous voyons aussi celui de la Russie; mais quel serait celui des Etats-Unis?

— Il est bien évident que, tant que la perspective de la lutte était circonscrite à un conflit européen et terrestre, l'avantage des Etats-Unis d'Amérique à une telle alliance était nul. Mais du moment que l'Angleterre accède à la triple alliance, cet avantage devient manifeste et considérable. Il ne faut pas perdre de vue que les conflits d'intérêts entre eux et l'Angleterre sont nombreux.

Pour ne parler que de ceux qui sont le plus actuels et le plus importants, je citerai les contestations à l'égard de la mer de Behring, les rivalités au sujet du Canada, l'échec fait par l'Angleterre aux principes de Monroe par l'existence de cette grande colonie qui est aux portes du grand Etat américain.

Les Etats-Unis puiseraient dans leur alliance une force et une autorité plus grandes et, en cas de guerre, la flotte de ce pays ne serait pas seule en présence de la flotte anglaise.

Ajoutez à cela qu'une guerre maritime ou la marine française serait détruite laisserait à l'Angleterre une puissance et une indépendance plus grandes vis-à-vis de ses rivaux de l'autre côté de l'Atlantique.

Mort d'un général Russe

Grenoble, 17 juillet.

Un général russe, le général Nicoloff, ancien gouverneur du Caucase, vient de mourir à la Grande-Chartreuse, sous le nom de dom Jean-Louis.

Le général Nicoloff était fils d'un ambassadeur russe. En 1860, il s'était retiré à la Grande-Chartreuse. Il vient de succomber aux suites d'une chute faite récemment dans un précipice, où il était resté deux jours, baigné par l'eau du torrent, incapable de tout mouvement. Un berger entendit pousser des gémissements et donna l'alarme. Son corps n'était plus qu'une plaie.

Chose curieuse, sa cellule vient d'être donnée à son neveu, le P. dom Charles, qui porte lui aussi un grand nom : de Broglie.

Les membres du Jockey qui connaissent apprendront avec étonnement que celui qu'ils croyaient en voyage en Afrique est tout simplement moine à la Grande-Chartreuse.

L'AFFAIRE DE BESSÈGES

Bessèges, 17 juillet.

La vérification des comptes qui se poursuit n'a donné aucune trace des nombreux secours envoyés aux mois de juin et juillet 1888 par ceux qui avaient l'hâte de secourir les 2,000 familles ouvrières malheureuses.

Parmi ces dons, outre celui de 10,000 francs de M. de Rothschild qui a disparu, M. Bischoffsheim avait adressé 200 francs, le maire de Cotte 100 francs, M. Martin, de Nîmes, 300 francs, un anonyme de Saint-Etienne, 400 francs, M. Cazot, sénateur, au nom de l'Union républicaine du Sénat, 300 francs.

LES CHEMINS DE FER

Paris, 17 juillet.

Une nouvelle réunion des employés de chemins de fer a eu lieu, aujourd'hui, à deux heures.

L'imposante salle du Tivoli-Vauxhall et son jardin étaient comblés, plus de 6,000 grévistes s'y pressaient.

M. Rousillon, président.

M. Prades, après avoir annoncé que la Compagnie de l'Ouest venait de prononcer des révoications, donne lecture des revendications formulées par tous les grévistes et annonce que ces revendications seront portées demain, au Palais-Bourbon, par cinq délégués.

Il invite les grévistes à les suivre, ce qui a été ratifié par les acclamations des grévistes.

Donc, demain, à deux heures, réunion nouvelle au Tivoli-Vauxhall où les grévistes se rendront ensuite en masse au Palais-Bourbon.

Il importe de faire remarquer qu'à la Com-

pagnie de l'Ouest la situation semble s'améliorer, 874 ouvriers sur 1,225 sont rentrés.

Les revendications

Voici les principales revendications formulées par les grévistes des chemins de fer: Réintégration de tous les ouvriers révoqués;

Augmentation générale progressive et annuelle des salaires avec un minimum de 5 francs, ce minimum, suivant la capacité, payé toutes les quinze semaines;

Dix heures de travail dans tous les services, les heures en plus, avec prime supplémentaire;

Tous les agents commissionnés au bout d'un an de travail, auront douze jours de congé par an, avec solde;

Suppression du marchandage; Tous les employés ou ouvriers ne pourront être mis à pied qu'après trente heures d'absence dûment constatée, sans permission;

Suppression dans tous les services actifs des 24 heures de service de suite de l'intérêt du public;

Que les agents des compagnies de chemins de fer aient le droit de voyager gratis sur n'importe quelle ligne de chemin de fer.

Dans les gares

Ce matin à la gare du Montparnasse tous les hommes d'équipe ont quitté leur service; sur 32 commissionnés, 2 seulement sont rentrés.

Tout est calme à la gare Saint-Lazare, la plupart des lèveurs qui étaient en grève ont repris leur travail.

À la gare des Batignolles, 200 soldats du génie font le service de la voie, la direction a fait afficher un avis informant que tout agent qui n'aurait pas repris son service dans les 24 heures serait considéré comme démissionnaire et immédiatement remplacé.

Compagnie d'Orléans

À l'Orléans on a remarqué une légère décroissance dans le nombre des grévistes, il arrive tous les jours de nouvelles demandes d'admission. Ce matin, 46 ouvriers ont été autorisés à reprendre leur travail, ce qui porte à 131, le chiffre des ouvriers rentrés depuis lundi. À la gare des marchandises la détenté continue; sur 33 ouvriers qui ont demandé à rentrer, 20 ont été admis.

Compagnie du Nord

À la compagnie du Nord, la situation est stationnaire; quelques ouvriers de la section ont repris leur travail ce matin, mais au Bourget une grande partie du personnel ne s'est pas présentée aux ateliers.

Rue Pétol, sur 240 ouvriers, 432 ne sont pas rentrés. Un nommé Henricq a été arrêté pour entraves à la liberté du travail.

Paris-Lyon-Méditerranée

À la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, les grévistes se sont portés à des violences contre les camionneurs. Ils ont coupé les rails de plusieurs attelages dans les quartiers de Charonne et St-Antoine.

Quelques arrestations ont eu lieu hier aux ateliers des machines, rue du Charolais. Sur 665 ouvriers, 190 seulement sont présents à Charenton. La brigade des poseurs est en grève.

Toute la section de Villeneuve-St-Georges, qui comprend 2,000 ouvriers, est en grève. La compagnie a envoyé un télégramme aux gares de Lyon, Marseille, Nîmes, Grenoble, Chambéry, pour demander des cochers livreurs.

Compagnie de l'Est

À la compagnie de l'Est, 120 hommes d'équipe de la Villette et 50 à Pantin, n'ont pas repris leur travail.

Hier soir, tous les lampistes étaient en grève, mais ils ont été facilement remplacés.

ÉTRANGER

Le Ministère Italien

Rome, 17 juillet.

Une partie de la presse italienne cherche à accablait le bruit d'une crise partielle ministérielle.

M. Chimiri prendrait la justice. Il serait remplacé à l'agriculture et au commerce par M. Grimaldi.

La présidence de la Chambre serait dévolue à M. Giolitti ou à M. Brin.

L'Armée du Salut

Londres, 17 juillet.

Le général Booth s'embarquera le 25 juillet pour un grand voyage autour du monde qu'il commencera par l'Afrique du Sud.

Un meeting d'adieu sera tenu lundi prochain par les officiers de l'Armée du Salut.

Ouvriers étrangers à Chicago

New-York, 17 juillet.

Certains gouvernements se sont demandé, à propos de l'exposition de Chicago, si la loi qui interdit l'entrée des Etats-Unis serait appliquée aux travailleurs qui viennent en vertu d'un contrat.

M. Blaine a interrogé l'attorney général pour avoir son avis. Il s'agissait d'ouvriers experts, venus du Nord pour aider les exposants étrangers à faire marcher leurs machines et, d'une façon générale, du personnel employé par lesdits exposants.

L'attorney général a répondu que si tous les ouvriers employés venaient réellement et uniquement pour l'exposition, la loi ne leur était pas applicable.

À l'approche des élections municipales complémentaires de dimanche prochain 19 juillet, nous faisons un appel chaleureux à l'union de tous les travailleurs, pour qu'il n'y ait pas de division dans la grande famille ouvrière.

Volons donc tous en masse et avec entrain au scrutin de ballottage pour les citoyens déjà portés dimanche passé:

Pierre Madinier, veloutier; Dursaps fils, veloutier; Antoine Galatin, tailleur de pierres; Jacques Laurent, tisseur. Vive la République!

POUR LE COMITÉ :

NICOUUD fils, BILLET.

LOIRE

Saint-Etienne. — Grève de l'usine Mermer. — Ce matin, les ouvriers cloutiers de l'usine Mermer, rue Désirée, se sont mis en grève, au nombre de trente environ, et, par ce fait, tous les ouvriers de l'atelier de clouterie ont été réduits au chômage.

Les ouvriers cloutiers réclament contre une mesure prise par le patron de l'usine, qui a diminué ses clous d'un numéro, ce qui réduit le poids des clous et par cela même leur salaire, la fabrication étant payée au poids.

Il est probable que cette grève n'aura pas de suites graves.

Au puits de la Chana. — Les mineurs du puits de la Chana, des mines de la Loire, n'ont pas travaillé aujourd'hui.

Il y a deux jours, au mépris des concessions consenties, on imposa aux mineurs de la Chana le travail à la tâche; soit trente-quatre heures par chantier et par jour.

Cette réforme se traduisait tout d'abord par le renvoi de plusieurs ouvriers qui, en raison de la qualité de houille extraite, ne purent remplir le nombre de heures imposées.

L'équipe de jour s'est réunie avant de descendre dans les puits et a décidé que la grève serait déclarée si la Compagnie maintenait ses conditions.

M. Réocreux, délégué mineur, a soumis à M. Devun, ingénieur divisionnaire, les réclamations des grévistes. M. Devun a promis d'y faire droit. En outre, il n'y aura aucun renvoi.

En conséquence, les mineurs ont résolu de reprendre le travail demain matin.

Roanne. — Incendie du Griffon. — Voici des renseignements complémentaires sur le sinistre. La maison où le feu s'est déclaré, est située rue Nationale et appartient à Mme veuve Ferrin. Elle était occupée par cinq locataires dont le principal était M. Jacques propriétaire de la droguerie du Griffon. Le feu a pris naissance dans un grenier servant de débarras et situé au 3^e étage, dans lequel se trouvaient des caisses vides, du foin et de la paille appartenant à M. Jacques, il s'est ensuite communiqué à la toiture de l'immeuble ainsi qu'au dépôt de droguerie placé dans la cour et au rez-de-chaussée. Là, une grande partie des marchandises a été la proie des flammes.

Au premier signal toutes les pompes de la ville ainsi que celles de la caserne se sont rendues sur les lieux et à neuf heures le feu qui aurait pu prendre des proportions effrayantes dans les matières inflammables que le dépôt contenait, était localisé, les sauveteurs ayant eu le temps d'enlever un grand nombre de bonbonnes d'acide de toutes sortes.

Les pertes en marchandises pour ce qui concerne M. Jacques, droguiste, s'élevaient à 30,000 francs et sont couvertes par une assurance.

L'immeuble est également assuré, quant aux autres locataires, non assurés MM. Mes Bousnard, Gouvet, Truchet et Duverger, elles ont aussi éprouvé des pertes.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel de ce jour a prononcé les condamnations suivantes:

Bernier, tailleur à Roanne, auteur de plusieurs vols commis avec effraction dans le mois de mai, un an et un jour de prison.

Allier et Daloir, tisseurs à Roanne, violences et voies de faits sur le garde-pêche de Briennon, 6 mois et 4 jours.

Saint-Julien-en-Jarez. — Incendie. — Dans la nuit du 16 au 17 juillet, les habitants du Plat-de-Gier furent éveillés à trois heures du matin par les cris: Au feu! au secours.

Le feu venait de se déclarer chez M. François Gonin, marchand de bestiaux.

Les premiers secours furent organisés par des ouvriers de la compagnie de l'Orme; un instant après arrivèrent les pompiers de Saint-Julien-en-Jarez ayant à leur tête leur commandant, M. Chol, qui a déployé une grande activité.

Malgré tous les efforts faits pour secourir la maison incendiée, on ne put maîtriser le feu, qui prit en quelques instants une si grande extension qu'on n'espérait plus qu'un immense brasier.

On dut se borner à faire la part du feu, c'est-à-dire à protéger les maisons avoisinantes.

Les dégâts sont considérables, mais ils sont purement matériels.

ISÈRE

Vienna. — Voirie. — On nous signale l'état de malpropreté révoltant dans lequel on laisse les cabinets de la gare.

Nous renvoyons la question à qui de droit.

Accident mortel. — Hier, à quatre heures de l'après-midi, le sieur Lucien Pion, employé chez MM. Dyant et Cie, fileurs à Pont-Evêque, a trouvé la mort dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Pion, qui est employé depuis neuf ans chez MM. Dyant, comme charpentier, voulait essayer une roue hydraulique à la réparation de laquelle il travaillait depuis huit heures.

Accompagné du mécanicien de l'usine qui l'éclairait dans son travail, il eommît l'imprudence, pour déplacer une transmission, d'ouvrir la porte d'une cloison servant de barrière.

Un faux mouvement l'ayant fait glisser, Pion tomba la tête en avant entre les rayons de la roue.

qu'il avait versés à l'emprunt Mary Reynaud.

Dans son audience de mercredi, la cour d'appel de Dijon a confirmé, purement et simplement, le jugement du tribunal civil de Mâcon, condamnant la ville de Mâcon à tous ses frais et dépens.

Anciens militaires du génie. — Réunion générale semestrielle, demain dimanche 19 courant, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des réunions.

Letessier, du Mans, 70. — Vandeville, de Paris, 69. — Roguin, de Saint-Denis, 69. — Biondelli, de Saint-Etienne, 67. — Albadie, de Nantes, 66. — Grand, de Lyon, 66. — Saulnier, de Jarnac, 64.
Même journée. — Grandes coupes : Badoud, de Lyon. — Petites coupes : Benvenuto Umberto, de Pise (Italie).

Le 77^e régiment d'infanterie se classe septième avec 1,302 points.
Catégorie 7. — Crétin-Mettenaz, de Marseille, 92. — Milne, de Dundee (Ecosse), 92 points.

L'exposition des prix est ouverte tous les jours, à l'Hotel de Ville.
On remarque à côté des prix déjà annoncés, les objets de grande valeur apportés par les tireurs italiens.

M. le ministre de la guerre a fait don de vingt fusils Gras et M. le ministre de la marine de quatre fusils Kropatchek.

Aujourd'hui samedi, à dix heures, réception des tireurs italiens; rendez-vous place Bellecour, à neuf heures et demie, le défilé sera conduit par l'Harmonie municipale, et comprendra avec les tireurs italiens, les délégués des sociétés lyonnaises et la Colonie italienne de Lyon.

M. le ministre de la guerre a fait don de vingt fusils Gras et M. le ministre de la marine de quatre fusils Kropatchek.

Le Cyclophile lyonnais organise, sous le patronage de la municipalité, de grandes courses de vélocipèdes au Parc de la Tête-d'Or (pénouze des Ebats) pour demain, à 8 heures du soir.

La grève des employés du P.-L.-M. semble prendre une certaine extension à Paris; aussi un nombre important d'hommes d'équipe pris dans les différentes gares de notre ville ont-ils été, hier, dirigés par voie rapide sur Paris à fin de suppléer à l'insuffisance du personnel à la gare de Lyon.

Les besoins sont, paraît-il, pressants car, s'il faut en croire les nouvelles qui nous parviennent la grève, qui dès mercredi matin commença à se manifester, a pris, dès le soir, des proportions inquiétantes au point que le train n° 43, le même qui a amené à Lyon M. le ministre de la marine, a dû éprouver du retard, faute de personnel pour le chargement des bagages. Les voyageurs ont dû charger eux-mêmes leurs colis péniblement dans les fourgons, d'où il résultait une grande confusion dans la remise des colis aux gares intermédiaires.

C'est pour remédier à cet état de choses que la compagnie a dû prendre du personnel dans les gares de son réseau et le diriger sur Paris.

Les portes seront fermées à 9 heures.

Union des Républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion d'aujourd'hui, à 8 heures 1/2, réunion privée du comité, salle Maurié, quai de Jayr, 41 (Vaise).

Ordre du jour. — Audition du citoyen Voïdier.

Les portes seront fermées à 9 heures.

Union des Républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion d'aujourd'hui, à 8 heures 1/2, réunion privée du comité, salle Maurié, quai de Jayr, 41 (Vaise).

Ordre du jour. — Audition du citoyen Voïdier.

Les portes seront fermées à 9 heures.

Union des Républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion d'aujourd'hui, à 8 heures 1/2, réunion privée du comité, salle Maurié, quai de Jayr, 41 (Vaise).

Ordre du jour. — Audition du citoyen Voïdier.

Les portes seront fermées à 9 heures.

Union des Républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion d'aujourd'hui, à 8 heures 1/2, réunion privée du comité, salle Maurié, quai de Jayr, 41 (Vaise).

rite d'être signalé à l'opinion publique, quand ce ne serait que pour montrer de quel côté est le bon droit.

L'élection du 5^e Canton

SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 19 JUILLET

Union des républicains indépendants et socialistes du cinquième canton

Citoyens,

Après le premier tour de scrutin, et après un examen attentif de la situation électorale, nous avons décidé de ne pas présenter de candidat. Nous pensons que le comité des républicains progressistes qui s'occupait très activement de l'élection, ferait un choix tel que, sur le terrain électoral, tous les républicains dignes de ce nom pourraient, lui accordant leurs suffrages, faire cette union que nous avons toujours désirée.

Le premier tour de scrutin, qui a servi à cette épreuve, permet de constater que le Comité progressiste a très imparfaitement réussi. Le candidat n'ayant obtenu que 976 voix sur 6,504 inscrits, ce résultat indique clairement que le choix fait n'a pas été absolument heureux et qu'il ne répondait pas exactement à la situation.

Nous pensons donc bien faire, dans l'intérêt général du véritable parti républicain de l'arrondissement et dans l'intérêt des élections futures, de présenter, au second tour, un candidat sur le nom duquel tous les républicains sincères et éprouvés du canton de Vaise puissent s'unir sans faire aucun abandon de leurs sentiments particuliers, et en gardant chacun l'indépendance la plus absolue de leurs opinions et de leurs principes.

Nous soumettons à la ratification de vos suffrages le citoyen MONTVERT.

Conseiller municipal du Ve arrondissement depuis de longues années, il a su faire preuve, dans ces délicates et absorbantes fonctions, d'autant de tact et d'intelligence que de dévouement à l'étude des questions qui vous intéressent.

Il a constamment et d'ancienne date, sans compromissions ni faiblesses, donné les marques les plus sères de son attachement profond aux doctrines républicaines et à la cause populaire.

Si vous l'envoyez siéger au conseil général, il pourra se consacrer d'une façon entière et exclusive à l'exposé de vos desiderata touchant les diverses améliorations locales, si essentielles à notre quartier assez déshérité, telles que: Question des abattoirs et marchés, prolongement des rues des Tuilleries et Saint-Pierre-de-Vaise, création d'un quai faisant suite au quai Jayr et opérant une transformation avantageuse du quartier de l'Industrie.

Il sera également dans l'assemblée départementale, et dans la mesure de ses attributions, l'interprète constant et zélé des aspirations des travailleurs, pour obtenir des pouvoirs publics les lois de protection et de justice qu'ils attendent toujours et qui leur sont dues.

Il exercera enfin le contrôle judiciaire des actes administratifs qui est de sa mission, avec cet esprit d'indépendance et d'intégrité qui vous lui connaissez et qui est un titre sérieux à votre estime et à votre confiance.

Aux urnes, pas d'abstention! Votez tous pour le citoyen L. MONTVERT, conseiller municipal, délégué cantonal.

Vive la République démocratique et sociale!

Vu: le candidat, L. MONTVERT.

Comité de l'Union des républicains indépendants et des socialistes réunis du Ve arrondissement. — Ce soir samedi, à huit heures et demie, réunion privée du comité, chez le citoyen Mercier, cafetier, 33, quai Jayr.

Ordre du jour. — Mesures à prendre en vue de l'élection de demain. La plus grande exactitude est recommandée.

REUNION DU POINT-DU-JOUR

Le Comité de l'Union des républicains progressistes avait organisé, hier, une réunion privée au Point-du-Jour, salle Sangouard.

Deux cents citoyens étaient présents pour entendre le citoyen Voïdier, candidat au conseil général.

L'assemblée a nommé par acclamations: président, le citoyen Saint-Maurice; assesseurs, les citoyens Raton et Folliex; secrétaire, le citoyen Blanc.

Après avoir remercié les électeurs de la confiance qu'ils ont bien voulu lui donner, le citoyen Saint-Maurice fait ressortir la conduite étrange de M. Ravarin qui, après avoir donné sa parole d'honneur de s'abstenir devant la décision du comité, fait si honnêtement de cette promesse en se faisant porter au second tour de scrutin.

A l'appui de cette affirmation, le citoyen Saint-Maurice donne connaissance à la réunion de la lettre que M. Ravarin a fait insérer dans l'Express (6 juillet) et des cartes d'invitation d'un prétendu comité républicain, fondé uniquement en vue de soutenir sa candidature.

Le président présente ensuite le citoyen Voïdier et fait ressortir en quelques paroles que le candidat a aujourd'hui plus d'autorité pour se présenter, puisqu'il est patronné au second tour par les mille citoyens qui lui ont accordé leurs suffrages.

Le citoyen Voïdier, prenant alors la parole, commente le programme du Comité de l'Union des républicains progressistes.

Avant de lever la séance, le citoyen Saint-Maurice fait ressortir le peu de garantie qu'offre M. Ravarin qui cherche à entrer dans la vie politique en reniant sa parole d'honneur.

Union des Républicains progressistes du V^e arrondissement. — Réunion d'aujourd'hui, à 8 heures 1/2, réunion privée du comité, salle Maurié, quai de Jayr, 41 (Vaise).

Ordre du jour. — Audition du citoyen Voïdier.

Les portes seront fermées à 9 heures.

Aussitôt marié, L... se livra à des dépenses exagérées, prit une maîtresse, l'installa luxueusement à la Guillotière et vécut très largement.

Pour dissimuler sa position d'homme marié, il se fit appeler du nom de sa maîtresse et, pendant plusieurs années, réussit à mener la vie en partie double.

Les choses ne pouvaient durer longtemps ainsi. Dernièrement, L... se trouva à court d'argent et il résolut coûte que coûte, de s'en procurer.

Le 30 juin, il se rendit chez M. Lecoultré, bijoutier, 40, quai St-Antoine. Là, prenant la fausse qualité de propriétaire du magasin de sa femme et se recommandant d'un client de ce négociant, il demanda à voir des bijoux de prix.

Il en choisit pour 10,000 francs, donnant à entendre qu'il avait plusieurs riches-cadeaux à faire et pria M. Lecoultré de lui lui apporter le lendemain matin, chez lui, où on lui traiterait l'affaire.

Le 1^{er} juillet, en effet, M. Lecoultré trouva L... dans son magasin. Ce dernier qui d'habitude ne s'occupait nullement du commerce et passait la plus grande partie de son temps dehors, allait et venait, donnant des ordres et paraissant agir comme le véritable propriétaire.

Il fit aussitôt entrer le bijoutier dans un cabinet et lui dit: — Nous sommes commerçants tous les deux, nous allons traiter l'affaire en négociants. Je vais vous faire deux billets, un de 4,000 fr. payable le 15 août, l'autre de 6,500 fr. payable le 30 août.

M. Lecoultré avait, dans la soirée, pris ces renseignements sur son client; on lui en avait fourni d'excellents.

Sans défiance, il consentit à la demande de L... et lui laissa ses bijoux contre deux billets signés C-L..., avec cette fausse qualité: propriétaire.

Aussitôt en possession des bijoux, L... en vendit une partie, on ne sait encore à qui.

Il passa la nuit avec sa maîtresse à l'hôtel de Bordeaux, et le lendemain matin partit pour Paris avec cette dernière et de ses frères, dont la conduite dans cette affaire paraît louche.

L'enquête

Quelques jours après, M. Lecoultré apprit le départ précipité de L... Il prit aussitôt de sérieux renseignements et acquit la cruelle certitude qu'il avait été joué. L... n'était rien dans la maison et les billets qu'il avait signés n'avaient aucune valeur.

Désespéré, le bijoutier déposa une plainte au parquet. L... fut recherché et, deux jours après, M. Lecoultré eut la satisfaction d'apprendre qu'il avait été arrêté dans un hôtel meublé, à Paris, avec sa maîtresse et son frère. Il avait encore sur lui un peu d'argent et quelques bijoux qui seront rendus à leur légitime propriétaire.

Aujourd'hui, les trois inculpés seront ramenés à Lyon et écroués à la prison Saint-Paul en attendant leur comparution devant le tribunal correctionnel.

LES SUICIDES D'HIER

Quai Rambaud

Hier, à une heure de l'après-midi, une jeune femme paraissant âgée de 20 à 24 ans, vêtue d'une robe bleue à pois blancs, a mis fin à ses jours en se précipitant dans la Saône sur le quai Rambaud, non loin du pavillon de la compagnie générale de navigation.

Des marins, MM. Ferbou et Genivet, qui se trouvaient sur les lieux, se sont immédiatement portés à son secours, mais leurs efforts ont été inutiles. La malheureuse avait disparu, emportée par le courant.

Rue Cuvier

Dans la soirée du même jour, vers quatre heures, M. Firmin, métallier, 44, rue Cuvier, n'ayant pas aperçu depuis la veille un de ses voisins, nommé Baron, commissionnaire, âgé de 69 ans, avec qui il était en assez bons termes, eut la curiosité d'entreprendre la porte du logement de cet homme.

Quelle ne fut pas sa stupeur lorsqu'il aperçut Baron, vêtu seulement d'une chemise, pendu à une solive placée au-dessus de son lit.

Après avoir coupé la corde, M. Firmin fit prévenir M. Lafont, commissaire de police du quartier.

Ce magistrat procéda aux constatations légales et fit transporter le cadavre de Baron à la Morgue.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 13 juillet 1901

Lune: premier quartier, le 14; pleine le 21 juillet.

heureux garçon boulanger qui s'était noyé, il y a quelques jours, en se baignant dans le Rhône, à la hauteur du Grand-Camp.

Le cortège, dans lequel avaient pris place un grand nombre de membres de la chambre syndicale des garçons boulangers, est parti de la Morgue, pour se rendre au cimetière de la Guillotière, où le citoyen Jacquillon adressa à son infortuné camarade les derniers adieux.

Une couronne en perles blanches, portant l'inscription suivante: « La chambre syndicale des ouvriers boulangers à leur collègue » a été déposée sur la tombe du défunt.

La manifestation des garçons boulangers.

Le citoyen Louis Jacquillon, secrétaire de la chambre syndicale des garçons boulangers, nous adresse une lettre explicative au sujet de la manifestation qui s'est produite dans la matinée de jeudi devant les bureaux de placement de la rue du Sergent-Blandin et de la rue de la Martinière.

Tout d'abord, le citoyen Jacquillon déclare avoir à se plaindre personnellement de M. Visinet, qui se permit, parait-il, la facile plaisanterie d'appeler son chien du nom du secrétaire de la chambre syndicale des garçons boulangers.

De là un échange de mots un peu vifs entre les deux hommes, et finalement intervention des gardiens de la paix, avec lesquels M. Jacquillon est allé au poste pour des explications, mais il n'y a pas eu d'arrestation de fait, ni de procès-verbal dressé.

Un employé infidèle.

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, la disparition du sieur Philibert G..., âgé de 33 ans, employé chez M. Faynel, épicer, quai Saint-Antoine, 29.

G... avait été chargé par son patron d'opérer certains paiements à la douane, et avait pris la fuite avec une somme de 676 francs qui lui avait été confiée à cet effet.

Cet employé peu scrupuleux a été arrêté hier par M. Polu, commissaire de police du quartier de la Bourse, qui l'a fait écrouer.

Vu avec effraction.

Dans la soirée d'hier, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits, avec effraction, dans la maison de M. Henry, négociant, chemin des Calottes, 50, et ont emporté des souvetures et des draps de lit.

Une enquête est ouverte.

Touristes Lyonnais (section parisienne).

Résultats obtenus par la section parisienne des Touristes Lyonnais aux concours des Tuileries:

Ecole de compagnie, 2^e prix; Ecole de section, 1^{re} division, 2^e prix; Ecole du soldat, 1^{re} division, 4^e prix; Fortification, 1^{re} division, 3^e prix; Télégraphie, 1^{re} division, 3^e prix; Concours d'Excellence, 1^{re} division, 4^e prix.

Soit: une couronne argent, une palme de vermeil, quatre médailles argent et vermeil et 230 francs espèces.

Lyon à Chamonix.

Les voyageurs allant à Genève par le train de plaisir du 19 juillet sont prévus qu'un autre train de plaisir, faisant suite à celui de Lyon, sera mis en marche le 20 juillet, pour leur permettre de se rendre à Genève à Chamonix.

Prix aller et retour de Genève-Eaux-Vives à Chamonix: 2^e classe, 13 francs; 3^e classe, 12 fr. Les billets, dont le nombre est limité, seront délivrés à Genève par la gare des Eaux-Vives et par le bureau de ville, Grand Quai, 28; ils ne sont valables que pour les trains désignés ci-dessus.

Aller, le 19 juillet: Lyon départ, Perrache, 5 h. 45; Brotteaux, 6 h. 03; Saint-Clair, 6 h. 12; Genève-Cornavin arrivée, 10 h. 12. Le 20 juillet, départ: Genève-Eaux-Vives, 5 h. 08; La Roche-Foron, 5 h. 59; Châssis, arrivée, 6 h. 44; départ, 7 h. Chamonix, arrivée, midi.

Retour, le 20 juillet (nuit du 20 au 21): Chamonix, départ, 6 h. 30; Cluses, arrivée, 10 h. 10; départ, 10 h. 33; La Roche-sur-Foron, départ, 11 h. 16; Genève-Eaux-Vives, arrivée, 11 h. 59. Le 21 juillet, départ: Genève-Cornavin, départ, 40; Lyon, arrivée: Saint-Clair, 4 h. 39; Brotteaux, 5 h. 07; Perrache, 5 h. 27.

Aux Tireurs Francs-Comtois.

La Société philanthropique des Francs-Comtois habitant Lyon, a décidé de donner un concours de tir aux Compagnies du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône, au quatuorzième concours national de tir à l'Hotel-Dieu.

Elle a l'honneur de les convier à une amicale réception qui aura lieu, aujourd'hui, 18 juillet, à 8 heures et demie du soir, chez un camarade du Doubs, M. Droz, café de Venise, quai de l'Hôpital, 23, angle de la rue Childebert, en face du pont de l'Hotel-Dieu.

Cette invitation est faite de la part du président de la Société Franc-Comtoise de Lyon, M. Boudet, conseiller d'arrondissement.

nécessaires pour recevoir convenablement les nombreux visiteurs qui se rendront sur l'hippodrome de Ste-Luce. Le pesage a été agrandi et tout le turf aménagé comme aux courses du Grand-Camp ou de Bonneterre.

Le prix d'entrée des voitures a été fixé d'une façon uniforme à 3 francs.

Souhaitons, pour terminer, un soleil radieux pour éclairer le charmant champ de courses de Charbonnières et le succès sera certain.

Le cabinet de M. CADART, M^r-dentiste.

est transféré 1, quai de la Charité, angle de la rue de la Barre, au 1^{er}.

Lisez ces lignes et faites en votre profit!

Léognan (Gironde), le 6 février 1891. — J'ai administré, j'administre encore de temps à autre vos Pilules Suisses à une personne atteinte de troubles gastriques dus à une constipation constitutionnelle et je m'en trouve très bien. Je vous autorise à m'en faire une lettre à la publicité. Docteur BOOB.

LA CHAMBRE DES LORDS

Londres, 17 juillet.

À la Chambre des lords, lord Salisbury, répondant à lord Lamington, croit que le bruit suivant lequel les Français auraient occupé Luang-Prabang est sans fondement.

Les Français sont éloignés de cette province de cent milles. Quant à leurs intentions dans l'avenir, lord Salisbury ne voudrait pas hasarder une opinion quelconque, basée sur les nouvelles parues dans un journal, même dans un journal français, et il ne serait guère équitable de le faire.

L'Angleterre a certainement un grand intérêt à l'indépendance de Siam, mais, ajoute le premier ministre, je n'ai pas la moindre raison de croire que son indépendance soit menacée, et j'espère qu'elle ne le sera jamais.

Quant à la question de frontière, elle ne peut pas être traitée par une déclaration générale, mais par un examen des points en litige. Une déclaration générale quelconque, de ma part, serait injustifiable, et ne pourrait amener aucun bon résultat, et je ne crois pas que nous puissions jamais amener les puissances européennes à garantir l'indépendance de Siam comme celle de la Belgique.

Celle-ci est d'une grande importance pour les puissances, tandis que l'indépendance de Siam est d'une grande importance pour nous, et aussi, je l'espère, pour la France, mais je ne sais guère d'autre puissance ayant un grand intérêt dans Siam.

Lord Salisbury, dit en terminant que l'Angleterre ne verra jamais, il le souhaite, le jour où l'on devrait se demander si cette indépendance si importante au point de vue commercial, n'est pas menacée d'une manière quelconque.

LE 1^{er} MAI EN ITALIE

Rome, 17 juillet.

Aujourd'hui s'est terminé un long procès dirigé contre 45 inculpés, à propos des désordres du 1^{er} mai.

39 ont été condamnés à des peines variant de 3 ans à 2 mois de réclusion; 6 ont été acquittés.

Un autre procès plus grave est instruit, contre plusieurs autres personnes, inculpées de faits plus sérieux, entre autres M. Cipriani.

LA SANTÉ A BREST

Brest, 17 juillet.

La situation sanitaire reste stationnaire au 6^e régiment d'infanterie de marine sur lequel sévit, depuis quelques jours, une épidémie de fièvre typhoïde.

Ce régiment continue à vivre sous la tente. Le nombre de soldats du 6^e régiment soignés à l'hôpital est actuellement de 70, peu sont gravement atteints.

Un infirmier est mort de la fièvre typhoïde; l'hôpital de la marine est consigné à la garnison pour éviter la contagion.

En résumé, bien que la situation soit grave, elle n'est pas aussi inquiétante qu'on l'avait dit.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 18 juillet, 2 h. matin.

Guillaume souffre toujours cruellement de son affection cancéreuse localisée dans l'oreille, et qui se trouve en ce moment dans la période de suppuration.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité des républicains socialistes de la Guillotière (8^e arrondissement). — Réunion, ce soir, à 8 heures, au local habituel, avenue de Saxe.

Ordre du jour: Elections municipales.

TRIBUNE OUVRIERE

Syndicat des tailleurs de pierres. — Vu le grand nombre d'absentéismes à la réunion du 12 courant, le syndicat porte à la connaissance de ses membres que la réunion mensuelle pour le renouvellement du bureau, aura lieu le dimanche 19 juillet, à 1 heure 1/2 précise, au siège, rue de Biarn, 35.

Le syndicat a l'honneur de prévenir la corporation qu'aucun entente n'étant intervenue entre M. Farcoux, Cr et le syndicat la mise à l'index est maintenue jusqu'à complète satisfaction.

En conséquence, il prie tous les ouvriers tailleurs de pierres de s'abstenir de paraître sur les chantiers de l'Ecole de santé militaire, ayant confiance en l'administration municipale pour faire respecter le cahier des charges concernant les travaux de la ville de Lyon.

Tisseurs de volours unis (ville et campagne). — Assemblée générale de la corporation qui aura lieu demain dimanche, à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail.

Avis important. — Les ouvriers de la campagne sont expressément invités de se faire représenter par des délégués munis d'un procès-verbal.

Moussiers. — La réunion qui devait avoir lieu ce soir à la Bourse du Travail n'aura lieu que samedi prochain, la salle ayant été retenue par une autre corporation.

Union syndicale indépendante des corroyeurs, chevrins-marquigniers et mégisiers de Lyon et de la banlieue. — Dimanche 19 juillet 1891, au versant des collines, meetings de 1 heure à 3 heures, chez M. Satin, rue Garibaldi, 123, angle de la rue Robert.

Tissage mécanique (façonné et uni). — La commission syndicale et toutes les commissions d'usines, ainsi que la commission des tarifs, sont convoquées pour aujourd'hui 18 juillet, à 7 h. 1/2 du soir, Bourse du Travail.

Chambre syndicale des cochers et conducteurs des tramways et similaires de Lyon. — Les membres de la chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways de Lyon sont priés de se rendre à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu samedi 18 juillet à 11 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, au théâtre Variétés.

Le secrétaire prie les cochers, palefreniers et cotiers de se rendre à l'invitation, n'ayant pu, par suite du délai trop court, faire les convocations régulièrement.

Ordre du jour. — Compte rendu de la délégation à la mairie le 17 juillet; rapport de la commission de la caisse de secours.

Corporation des ouvriers verriers réunis de Lyon. — Tous les socialistes sont convoqués d'urgence à une grande réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 19 courant à 8 h. 1/2 du matin, à la brasserie des Chemins de fer à Oullin du jour très important.

Ouvriers-imprimeurs lithographes. — Assemblée générale mensuelle, dimanche, 19 juillet, à 8 heures du matin, au siège habituel, café de la Patrie, quai des Célestins, 1, à l'entresol.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — Réunion générale trimestrielle des adhérents, aujourd'hui, 18 courant, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39.

Chambre syndicale des employés des chemins de fer français. — Réunion générale samedi, 18 courant, à 7 heures 1/2 du soir, salle de la Boule-d'Or, avenue des Ponts.

Ordre du jour: Discussion sur la grève générale; questions diverses.

Les mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, sont spécialement invités.

Vu l'importance de l'ordre du jour, la plus grande exactitude est recommandée.

On trouvera des lettres à la porte.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Rue Gigodot. — Les habitants de la rue Gigodot sont priés de se réunir ce soir samedi 18 juillet, à 8 heures du soir, chez M. Emonet, épicer, rue Gigodot, 6, pour le règlement des comptes de la fête nationale.

Anciens militaires de la marine (250^e société de secours mutuels et de retraite). — Assemblée générale annuelle de la société au siège, place de l'Hôpital, 1, le dimanche 19 juillet courant, à 2 heures précises du soir.

M. Ulysse Pila, président d'honneur, assistera à cette assemblée, ainsi que M. Charles Meyer, vice-président d'honneur.

Lyre de Perrache. — La société prêtant son bien-être aux concours aux courses de Charbonnières invite ses membres honoraires et exécutants à se trouver à midi et demi, gare Saint-Paul. Comme les années précédentes, la société organisera, à l'issue des courses, un bal champêtre et un banquet intime dont le prix est fixé à 2 francs.

Aujourd'hui samedi, suivant le temps, répétition générale ou exécution. Urgence absolue. Communication importante.

Esperance artistique. — Réunion samedi 18, au café Prut, rue de la Madeleine, à huit heures et demie.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Néant.
Deuxième arrondissement. — Guillot Jean, soldat, 24 ans, hôpital militaire, f. 6 h. — Philomène Samuël, brodeuse, 34 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Etienne Gervais, rentier, 70 ans, rue Laurier, f. 8 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, 3 1/2 Français, 5 1/2 Français, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 5 1/2 Français, Douanes, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Espagne, Italie, etc.

BIÈRE MOUSSELINÉ

Advertisement for Vermorel Villedorville Pressoirs, featuring an image of a press and text: 'Constructeur VILLEDORVILLE (Rhône) Pressoirs Perfectionnés GARANTIS'

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastiques, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir tous leurs communications et documents.

Avis aux Etrangers
Nous recommandons tout spécialement aux nombreux visiteurs qui sont venus pour les fêtes du concours national de tir le Petit Guide de l'Etranger à Lyon, qui leur fournira tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin: lieux, tramways, chemins de fer, voitures, etc., etc., nom des rues, description des monuments.

AVIS A L'ÉPICERIE LYONNAISE
Ouverture des bureaux et entrepôts du Cacao van Houten, 90, quai Pierre-Scize.

MARCHÉ DE LA VILLETTE
Veaux. — Aménés, 589; vendus, 589; poids moyen, 80. — 1er qualité, 184; 2e qualité, 170; 3e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 145 à 210.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISSE. — 17 Juillet 1891
Veaux. — Aménés, 978. — Tous vendus, de 90 à 100 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Etudes de Me PONDEVAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7, et de Me LOUVIER, notaire à Lyon, quai de la Pêche, 14.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Sur folle enchère, en la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon, sise avenue de l'Archevêché, 2, et par le ministère de Me LOUVIER, notaire à Lyon,

MANUFACTURE
de Papier à Cigarettes et de Papier à Lettres
Dont le Siège et les Bureaux sont à Lyon, 18, Place Bellecour, 13.

ADJUDICATION
Au Mercredi 29 juillet 1891, à 1 heure du soir
Mise à Prix : 200,000 fr.

L'Adjudication aura lieu même sur une seule enchère (Consignation pour enchérir : 50,000 fr.)

ARENES LYONNAISES
Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or
à 400 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.

GRANDES COURSES DE TAUREAUX
Avec le concours de CARRILLO et son vaillant Quadrille (tous de Séville)
COMPOSITION DU QUADRILLE: Francisco CARRILLO, matador. Alejandro ALVARADO, lebrasiliente. Manuel Pardo Pincho, banderillero.

Par acte sous-seing privé en date du 11 juillet 1891, M. Dupuy Joseph a acquis des consorts Drevet Etienne, dame Flacher Marie, née Drevet, et veuve Drevet Julie, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient au rue de Montgolfier, n° 100.

SELS NATURELS
Produits de la Mer du Nord
PERCUTÉS DÉCOUVERTS ET D'INDIENNES

VIGNES AMÉRICAINES
Un million de racines de toutes qualités à la vente

Nouveau Journal Financier
16 Pages de Texte. 75,000 Abonnés
Paraisant tous les Dimanches
Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 75,000 abonnés.

ORDRES DE BOURSE
Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
J. BLONDEL & L. GARNIER
Benquiers, 13, rue de la République, LYON

BAINS DE LA
Rue Constantine, 20, Lyon
Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.

NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE
A MANŒUVRE SIMPLE ET D'UTILITÉ INCOMPARABLE
GONIN, breveté s. g. d. g., 4, rue Bellecour, LYON

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

APÉRITIF
CHABA
Suprême

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES
Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELEZAIVE, distillateur.

PAPIERS PEINTS
E. MEYSONNIER
77, Avenue de Saxe, 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 Rx. — Envoi d'échantillons de coupons et de nouveautés.

VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, LYON
Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes
Fourniture de Lames et Bâtons

WAGON
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieux-Beauvais, 3, angle de la rue de Douane et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
LYON
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

BON AVIS A LIRE
Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 40, Lyon, achète les pardessus, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussettes, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

PIANOS & ORGUES
La maison RODES, passage de l'Argne, 80, vend des pianos depuis 100 fr. par mois. Location depuis 7 fr. par mois. Vente au comptant à prix réduit des pianos de tous facteurs.

LE MEILLEUR DÉPÔT DE STORES
Ordinaires et Fantaisies
ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
Prix exceptionnels de bon marché

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 18 Juillet (24)

LA MAISON DU BARBIER
PAR LUDOVIC JOHANNE
La fille du barbier, impassible, leva vers Phœbus ses grands yeux noirs dans lesquels perlaient une larme. — Je n'ai pas menti ! dit-elle. — Cependant... — Je n'ai rien avoué, poursuivit Nicole, puisque je n'avais rien à avouer.

prendre, dit-elle. Carindol n'a pas osé affronter mes regards. Il a eu honte et s'est tenu dans l'ombre, à l'écart, pendant la visite du comte d'Estorel. Le comte, je vous l'ai dit, ne s'est pas nommé en se présentant ici. Il m'a demandé, en effet, la cause de ma présence à Auch. Dans l'incertitude où j'étais de l'identité véritable de mon interlocuteur, je me suis tenue sur une constante réserve, attentive à éviter tout ce qui eût pu vous compromettre.

vous que j'attends ! C'est votre bonheur que je veux, et c'est votre bonheur que je détruis ! C'est donc une inexorable fatalité qui pèse sur moi ! Vous étiez le premier et le seul homme que j'aimais, et mon amour ne me vaut maintenant que votre haine ! Malheur sur moi ! je suis maudite !... Et Nicole, en proie à une exaltation effrayante, prit sa tête à deux mains et s'affaissa, suffoquée par les sanglots, dans les bras de Phœbus.

— Fais de moi tout ce que voudra ta volonté, tout ce qu'exigera ta fantaisie ! Tu es mon maître et mon seigneur ! Viens, fuyons tous deux. Arrache-moi à l'ignominie de mon passé ! Ne me rejette pas dans une solitude sans joie et sans amour ! La maison de mon père me fait horreur ! Ne m'abandonne pas ! Aie pitié de moi ! Phœbus souleva la jeune fille, épuisée et vaincue, et la déposa évanouie sur le canapé dont il amoncela les coussins et qu'il attira près de lui.

truire du second motif qui avait déterminé le comte à rompre ses projets. Carindol avait divulgué au châtelain d'Estorel l'affiliation de Phœbus à la société secrète des Philadelphes et cette dénonciation avait suffi. La fille du barbier Joquelet n'avait vu que les suites immédiates de son intervention personnelle. Elle s'était crue exclusivement responsable et la conscience de cette responsabilité, jointe aux tumultueuses suggestions de son amour contenu, avait déterminé ce coup de foudre.

corps. Aux yeux de Phœbus, dont la sérénité avait été violemment ébranlée, l'amour excusait Nicole. Allait-elle se souvenir, au réveil ? Retrouverait-elle dans sa pensée la trace de l'aven ? Nicole devait-elle rongir et se repentir ? Inquiet, Phœbus attendait le dénouement de la crise. Il se pouvait que Nicole, conscient de son égarement, en éprouvât quelque honte. Dans ce cas, le devoir du jeune homme s'imposait, tout tracé. Phœbus laisserait se produire et s'achever une réaction salutaire qu'il ne souhaitait entraver en rien.